

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
242^{EME} REUNION
4 OCTOBRE 2010
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.(CCXXXII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 242^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 242^{ème} réunion tenue le 4 octobre 2010, a suivi une communication de la Commission sur la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique et l'état de mise en œuvre des décisions de l'UA relatives à cette question. Le Conseil a également suivi une communication de l'Union européenne (UE) sur les efforts et initiatives de l'UE sur la sécurité et la sûreté maritimes.

Le Conseil a rappelé les dispositions pertinentes de la décision Assembly/AU/Dec.252 (XIII) sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, adoptée par la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Syrte, en Libye, du 1^{er} au 3 juillet 2009, et du Plan d'action adopté par la Session spéciale de la Conférence de l'Union sur l'examen et le règlement des conflits en Afrique, tenue à Tripoli, le 31 août 2010.

Le Conseil a, en outre, rappelé les conclusions de l'atelier d'experts sur la sécurité et la sûreté maritimes, tenue à Addis Abéba du 6 au 7 avril 2010, ainsi que la décision Assembly/AU/Dec.294(XV) adoptée par la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Kampala, du 25 au 27 juillet 2010.

Le Conseil a réitéré la grave préoccupation de l'UA face à la montée de l'insécurité dans les espaces maritimes autour de l'Afrique, en particulier la pêche illicite, le déversement de déchets toxiques, le trafic de drogue, d'armes et de produits pétroliers, ainsi que la piraterie et les vols à main armée en mer. Le Conseil a fermement condamné ces activités illégales, et a souligné la nécessité et l'urgence d'une stratégie globale pour protéger le domaine maritime de l'Afrique. A cet égard, le Conseil a salué les efforts déployés par la Commission pour la mise en œuvre des conclusions de l'atelier sur la sécurité et la sûreté maritimes. Le Conseil attend avec intérêt la formulation rapide d'une stratégie africaine intégrée dans le domaine maritime.

Le Conseil a souligné la nécessité de promouvoir une approche globale du problème de la piraterie, y compris au large de la Somalie. Le Conseil a rappelé qu'une telle approche doit être informée par une bonne compréhension de ce phénomène et du contexte dans lequel il intervient, et impliquer tout à la fois des mesures de sécurité en mer et des efforts visant à promouvoir des initiatives terrestres, y compris le renforcement des structures de gouvernance et la protection des moyens de subsistance des populations côtières, à travers des mesures efficaces pour lutter contre la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques. Le Conseil a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies et la communauté internationale dans son ensemble à adopter une telle approche holistique de la piraterie.

Le Conseil s'est réjoui des initiatives prises par les pays africains sur une base régionale, et a exhorté les partenaires de l'UA à apporter leur plein appui aux efforts déployés par le continent pour protéger son domaine maritime et mettre en place tous les instruments pertinents à cet égard.

Le Conseil a demandé à la Commission de le tenir informé des développements relatifs à la sécurité et à la sûreté maritimes et aux efforts de l'UA.